|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **Cible** | **Remarques** |
| Pourcentage de travailleurs en gestion de cas supervisés et formés en GCPE qui démontrent une amélioration de leurs connaissances et de leurs compétences dans l’application du processus de gestion de cas | 80 % | Outil d’évaluation des capacités des gestionnaires de cas de la trousse d’encadrement et de supervision des gestionnaires de cas*Seuls les travailleurs en gestion de cas formés et supervisés doivent être inclus dans cette mesure* |
| Pourcentage d’enfants et de tuteurs qui se disent satisfaits des services directs reçus et des mesures prises dans le cadre du processus de gestion de cas  | 90 % | *Mesurer le pourcentage d’enfants et de tuteurs séparément* |
| Pourcentage d’enfants et de tuteurs qui rapportent une augmentation de leur bien-être à la suite de la gestion des besoins et des risques urgents dans le cadre du processus de gestion de cas | 90 % | *Mesurer le pourcentage d’enfants et de tuteurs séparément* |
| Nombre et pourcentage de référencements appropriés d’enfants vers des services de GCPE effectués par des membres de la communauté dans les lieux d’intervention ciblés | 80 % | Le qualificatif « approprié » signifie que les besoins de l’enfant ou de son tuteur correspondent aux services où ils ont été référés  |
| Nombre et pourcentage de référencements appropriés d’enfants vers d’autres secteurs effectués par des employés en GCPE | 80 % | Le qualificatif « approprié » signifie que les besoins de l’enfant ou de son tuteur correspondent aux services où ils ont été référés |

**Indicateurs minimaux de la gestion de cas**